

## AVIS PUBLIC

**Propriété sise au 1438, route Marie-Victorin (lot 5 902 400) secteur Saint-Nicolas**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 18 septembre 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme la distance minimale de la ligne arrière de terrain pour la construction d'un garage intégré au bâtiment principal à 4,27 mètres au lieu de 7,5 mètres tel que prescrit par l'article 158 au tableau intitulé « *Garage intégré* » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 3 septembre 2019

(signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

